

— Regard juridique sur la double nature de l'eau —

« L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». Cette formulation synthétise parfaitement la double nature de l'eau telle qu'elle apparaît dans ce livre. Cette formule nous rappelle que l'eau présente une incontestable nature économique un bien marchand tout en soulignant la spécificité de ce bien ce n'est pas un bien marchand comme les autres car il est aussi un patrimoine commun spécificité qui justifie un régime particulièrement protecteur afin de préserver cette ressource si vitale pour l'homme. Ce sont ces deux aspects qui sont traités respectivement dans les deux parties de cette étude : l'eau ressource vitale/l'eau valeur économique.

Auteurs du document : Bordonneau M. A.

Obtenir le document : Johanet

Diffuseur des métadonnées : Office International de l'Eau

Mots clés : DROIT DE L'EAU, ECONOMIE DE L'EAU, RESSOURCE EN EAU

Date : 2009-06-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : OIE/32356

Langue : Français

Accéder à la notice source : <https://www.oieau.fr/eadoc/notice/Regard-juridique-sur-la-double-nature-de-leau-0>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/regard-juridique-sur-la-double-nature-de-l-eau0>

Evaluer cette notice: